

Québec, le 14 février 2008

Monsieur Jean-Claude Marron  
Directeur du projet  
**BFI Usine de triage Lachenaie Ltée**  
3779, chemin des 40-Arpens  
Lachenaie (Québec) J6V 1A3

**Objet :   Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie  
          (secteur nord)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions soumises par les citoyens. La commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 22 février prochain compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 3 mars 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j.

## Questions des participants

1. Quelle quantité de «fluff» est utilisée annuellement ? Quelle est la quantité accumulée à ce jour ? Quel est le coût d'achat de ce produit ? Est-ce que c'est le même coût que pour toute autre matière acheminée au dépotoir ? Selon votre connaissance, combien en coûterait-il aux récupérateurs pour disposer de ce produit, et combien leur en coûterait-il pour se départir de ce produit dans un dépôt de matières dangereuses ? Ce matériel de recouvrement est-il inclus dans le tonnage de vidanges permis annuellement ? À la limite, serait-il possible que le dépotoir ne serve qu'à empiler ce matériel, une couche venant recouvrir l'autre ?
2. BFI a indiqué qu'il récupère près du quart des biogaz produits au site d'enfouissement de Lachenaie pour produire de l'électricité dans sa centrale. Expliquer pourquoi on n'utilise pas un plus gros pourcentage, voire la totalité, des biogaz captés pour faire de l'électricité ?
3. De quels ingrédients est composé l'agent neutralisant d'odeur qui est aspergé au lieu d'enfouissement ? Expliquer son fonctionnement. S'agit-il de masquer les odeurs par un autre parfum ?
4. Dans l'éventualité où dans plusieurs années il faudrait décontaminer le lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, tel qu'il est présentement et incluant les anciennes cellules fermées.
  - Quels en seraient les coûts d'excavation, de disposition des sols contaminés et de traitement de ces derniers s'il en est ?
  - Est-ce que BFI met une provision de côté pour défrayer les coûts de cette décontamination si une telle situation devait survenir ?
  - Est-ce que BFI assumerait l'ensemble de ces coûts de décontamination ou une portion seulement de ces derniers ?
  - Dans l'éventualité où l'entreprise n'absorberait qu'une portion de ces coûts de décontamination, à quelle hauteur en % des coûts totaux serait sa participation ?
5. Dans l'hypothèse où BFI recevrait moins de déchets de la CMM, le site est-il autorisé à en recevoir de l'Ontario ? Par exemple, s'ils ne peuvent actuellement en recevoir, est-ce que le projet de valorisation des biogaz pourrait éventuellement permettre d'accueillir des matières résiduelles provenant de l'Ontario ?
6. Pourquoi BFI utilise des centres de transbordements ? En 2007, qu'elle a été la quantité de matières résiduelles reçue au site de Lachenaie en provenance des centres de transbordements de BFI ou d'autres centres de transbordement appartenant à d'autres entreprises (ex.: Waste Management) ? Est-ce que les matières résiduelles se rendant au site de BFI en provenance d'un centre de transbordement pourrait "au départ" (avant transbordement) provenir de l'extérieur du Québec ?
7. Si un représentant de BFI a rencontré la Ministre Beauchamp ou un de ses membres de cabinet, pourriez-vous indiquer le nom de ce représentant de BFI et le ou les noms des personnes rencontrées du cabinet de la Ministre ?

8. Pourriez-vous identifier sur quelle carte apparaissent les stations d'échantillonnage (capteurs) qui ont servi à l'étude de Mme Marie-Odile Fouchécourt et fournir les fiches techniques de ces capteurs?
9. Est-ce que BFI a démarré les travaux de préparation de la parcelle concernée par la récente demande d'agrandissement? Si oui, qu'est-ce qui a été fait, à ce jour, d'un point de vue coupe d'arbres et excavation?
10. BFI est-il propriétaire des zones tampons entourant le dépotoir? Si non, elles appartiennent à qui ? La ville de Terrebonne est-elle propriétaire d'un tel terrain? Si oui, depuis quand et quel en a été le coût d'achat ?
11. Indiquer combien il y a eu de personnes, par mois, faisant partie du Comité des odeurs. Préciser le déplacement mensuel de la localisation des observateurs depuis 2004 ?
12. Lorsqu'il y a des travaux sur le système de captage des biogaz d'une cellule, le soutirage des biogaz est-il interrompu en partie ou totalement ?
13. Monsieur Marron a mentionné le 30 janvier en soirée que le poids des matières résiduelles augmentait l'imperméabilité de l'argile (DT5, p. 118). Pourriez-vous fournir les études et les références dans la littérature sur l'augmentation de la perméabilité de l'argile par le poids des matières résiduelles. Commenter leur pertinence à une configuration de cellules telle que celle prévue dans le projet à l'étude.
14. Indiquer, si possible, pour chaque année depuis 2003 : les types d'interventions réalisés sur chacun des champs, la date de découverte des divers problèmes, les détails des interventions et la date de fin des réparations de façon à permettre d'établir un profil entre le temps de découverte du problème et le moment où la réparation est complétée ?
15. Par le passé, et notamment le 4 décembre 2007, BFI a présenté une explication technologique basée sur une trappe chimique (et non pas la trappe hydraulique). Pourriez-vous fournir les références de la littérature et les études réalisées sur son application dans le contexte de ce site.
16. Depuis l'ouverture du site (40 ans), y a-t-il eu des inspections faites par le promoteur qui auraient signalé la présence de lixiviat ou tout autre contaminant hors du site ?  
Si oui, pourriez-vous déposer le(s) rapport(s) d'inspection concernant ce(s) événement(s) et indiquer les mesures correctives entreprises.  
Indiquer si des puits de surveillance ont été disposés autour du site pour détecter d'éventuelles fuites de lixiviat.
17. Théoriquement, à quelle vitesse le lixiviat peut-il migrer dans une couche de sable similaire à celle qui recouvre l'argile du site à Lachenaie ?
18. Quelle étendue potentielle le lixiviat pourrait-il couvrir en 17 ans d'écoulement dans un tel milieu ?  
Quelle étendue réelle le lixiviat a-t-il atteint autour du LET de Lachenaie ?
19. Y a-t-il actuellement contamination des rivières par des contaminants provenant du LET ?

20. En audience, il a été question du nouveau produit neutralisant d'odeurs maintenant utilisé au LET de Lachenaie, le « C.O. Floral ». BFI a déposé un avis émis par un toxicologue de la Direction de santé publique attestant que « la substance utilisée et les quantités pulvérisées ne constituent pas un risque pour la santé » (DA27).  
Pourriez-vous fournir la fiche technique de ce produit.